



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Mod DOC 19.01



26065263



Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

29 AVR. 2026

Greffier

Le greffier

N° d'entreprise : **0791 165 751**

Nom

(en entier) : **Neady**

(en abrégé) :

Forme légale : **ASBL**

Adresse complète du siège : **Amcomont 4 4990 Lierneux**

Objet de l'acte : Dissolution volontaire et clôture de l'ASBL

Lors de l'assemblée générale du 18/04/26 il a été décidé de la dissolution et clôture de L'ASBL Neady BE0791165751

Procès verbal de l'assemblée générale :

Les membres de L'ASBL Neady se sont réunis pour une assemblée générale extraordinaire le 18/04/26 à Amcomont 4 4990 Lierneux

Il a été établi un registre avec les membres participants.

La séance débute à 14h

Le président Debski Gil préside la séance et Jansen Lutgardis écrit en tant que secrétaire.

Le président constate que le quorum de 2/3 des membres requis est atteint et que l'assemblée générale peut valablement délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour qui est le suivant :

-Délibération et vote pour la dissolution

-Détermination de l'affectation de l'actif net

Le président présente les motifs de dissolution et donne ensuite la parole aux autres membres qui approuvent à l'unanimité.

La dissolution sera effective le 01/06/26

Après lecture du bilan, il ne subsiste ni actif ni passif. Il n'y a donc pas lieu de nommer un liquidateur. Les livres seront conservés pour une durée de 5 ans au domicile de Jansen Lutgardis.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point étant soulevé la séance est levée à 16h, après lecture et approbation du présent procès verbal qui est signé par ces membres.

te

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :
Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).